

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3676

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Réhabilitation de l'assainissement non collectif**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est rappelé :

- qu'une étude d'assainissement a été réalisée en août 2006 dans la commune de Tassin la Demi Lune et a mis en évidence des dysfonctionnements liés à des absences de raccordement au réseau public d'assainissement collectif du chemin du Moulin. Les six habitations concernées rejettent leurs eaux usées directement dans le ruisseau des Planches,
- que les travaux de mise en conformité en domaine privé sont à la charge des particuliers.

Il est indiqué également que les particuliers peuvent bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau sous certaines conditions et selon les critères d'intervention de l'Agence, notamment :

- l'existence d'une étude du réseau d'assainissement mettant en évidence les dysfonctionnements,
- que les réseaux d'assainissement et habitations concernées doivent être existants depuis au moins cinq ans,
- que les travaux soient réalisés dans le cadre d'un programme significatif de travaux, coordonné et animé par un organisme relais et financé par l'Agence de l'eau, sous le contrôle de la collectivité compétente,
- l'acceptation, par la collectivité compétente, de l'intervention d'un organisme relais entre l'Agence de l'eau et les particuliers ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Prend acte et accepte l'intervention de l'organisme relais Arim du Rhône pour animer les opérations réhabilitation des branchements privés au réseau d'assainissement et pour recevoir les aides de l'Agence de l'eau à destination des particuliers.

2° - S'engage à s'assurer de la conformité des travaux effectués.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,